

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3383)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 123

présenté par  
M. Son-Forget

à l'amendement n° 86 de M. Breton

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« aides »,

insérer les mots :

« , structures associatives de soutien ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important d'informer les femmes sur les actions des associations de soutien dans cette situation particulière.